



Agir Contre le Cancer ACC26

Association loi 1901 N° W263005361 N° siret 75054640000029

Règlement du TRAIL ROSE du dimanche 09 octobre 2016

CONCURRENTS

Le Trail rose est organisé par Agir Contre le Cancer ACC26.
L'épreuve est ouverte à toutes les personnes majeures.

ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Départ : dimanche 09 octobre 2016 à 10 h de la salle des fêtes de Chanos Curson.

Arrivée : à la salle des fêtes de Chanos Curson.

Distance : 9.507 Km dans les vignes

Il n'y aura pas de podium, les récompenses seront distribuées au fur et à mesure aux finalistes dans l'ordre d'arrivée.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans les vignes ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, sous peine de recevoir une pénalité de 30 secondes par déchet. Au delà de 3 déchets, le(s) participant(s) sera(ont) disqualifié(s).

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription doivent être obligatoirement accompagnés d'une copie du certificat médical en cours de validité (moins d'un an à la date de l'épreuve) mentionnant la pratique de la course à pied, y compris en compétition, ou d'une copie de la licence 2015/2016 et être adressés à : « ACC26 AGIR Contre le Cancer – quai Ulysse Chevalier – 26100 ROMANS ».

Ils peuvent être téléchargés sur <http://trailrose.com/inscriptions/> ou être récupérés dans les locaux d'ACC26 ou être réclamés par Tél. : 09 53 01 37 35.

Les inscriptions se prendront également sur place le jour J à partir de 8h, à condition que le dossier présenté soit complet.

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre d'ACC26 et à joindre au bulletin d'inscription.

Vous pouvez également acquérir en supplément un t-shirt rose pour 8 € (à commander sur le bulletin d'inscription, sans oublier d'indiquer votre taille).

Aucune inscription ni modification ne seront effectuées par téléphone.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 06.69.20.45.51 - @ acc26@free.fr - 🌐 <http://acc26.free.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les bénéfiques sont destinés à l'aide aux malades sur notre territoire et à la recherche médicale du Centre Léon Bérard à Lyon.

CERTIFICATS MEDICAUX

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement présenter la photocopie de la licence 2015/2016.

Les coureurs non licenciés FFA, Français ou étrangers, devront présenter l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition (mention obligatoire), datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Les dossards seront retirés à la salle des fêtes de Chanos Curson le samedi de 16h à 18H30 et le dimanche à partir de 8H, sur présentation de la carte d'identité.

Les puces à fixer sur les chaussures devront être restituées aux organisateurs à l'arrivée, sans quoi elles seront facturées au tarif de 12 euros.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au « Trail Rose ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera mis en place sur le parcours au 5^{ème} km et à l'arrivée.

SIGNALISATION

Rubalise, présence de signaleurs, panneaux mobiles.

SERVICE MEDICAL

Assuré par Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Drôme.

SECURITE

La sécurité de la course sera assurée par l'organisateur en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur circuit.

La circulation restera ouverte, les coureurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Des bénévoles de l'association ouvrent et ferment le parcours. Ils sont présents sur le circuit et au ravitaillement.

Fin du trail annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes de Chanos Curson (pas de douche).

ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

RECOMPENSES

Seuls les concurrents passant la ligne d'arrivée seront récompensés :

Classement femmes : 3 premières & la dernière

Classement hommes : 3 premiers & le dernier

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail rose dans les vignes, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail rose dans les vignes, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au TRAIL ROSE d'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2016 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2016

Claire Lavayssière Présidente

